Cinquante troisième année. - N ° 214 A Mercredi 6 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1335

62 – PAS-DE-CALAIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS

Ventes et cessions

485 228 357 RCS Arras.
EFFET D'O.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 400000 EUR.
Adresse : boulevard de Rouen, Parc d'Activité de la Croisée, 62160 Aix-Noulette.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Avis de projet de fusion. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à DOUAI du 29 octobre 2019, la société EFFET D'O, Société à responsabilité limitée au capital de 400.000 Euros, siège social : Boulevard de Rouen Parc d'activité de la Croisée 62160 AIX NOULETTE, RCS ARRAS 485 228 357 et la société IDC CONCEPT, société à responsabilité limitée au capital de 21.098 Euros, siège social : Boulevard de Rouen Parc d'activités de la Croisée 62160 AIX NOULETTE RCA ARRAS 394 309 694, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption par la société EFFET D'O de la société IDC CONCEPT qui ferait apport de la totalité de son actif évalué à 1.101.337,45 euros à charge de la totalité de son passif évalué à 644.364,04 euros soit un actif net apporté de 456.973,41 euros. Le rapport d'échange s'établit à 1 part sociale de la société EFFET D'O pour 5,3437 actions de la société IDC CONCEPT. Il sera donc procédé à une augmentation de capital de la société EFFET D'O de 204.000 euros. La prime de fusion sera de 252.973,41 euros. Les créanciers des sociétés EFFET D'O et IDC CONCEPT dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à la fusion dans le délai de trente jours à compter de la présente insertion. Toutes les opérations effectuées par la société IDC CONCEPT depuis le 1er janvier 2019 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société EFFET D'O. La société IDC CONCEPT sera dissoute de plein droit sans liquidation au jour de la réalisation de la fusion. Conformément aux dispositions de l'article 236-6 du code de Commerce, deux copies certifiées conformes du projet ont été déposées au Tribunal de Commerce..